

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1746

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »

le mot :

« euthanasie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui conviennent comme le fait la loi Belge.